

# Plastique Métal Carton

## Calendrier de ramassage

[Consulter le Calendrier des ramassages](#)

## Réglementation

### Conditionnement

Les PMC seront conditionnés dans les sacs spécifiquement prévus (sacs bleus). Ceux-ci sont en vente ,au prix de 20€, dans les commerces présentant l'affichette et les grandes surfaces.

### Quels déchets?



Bouteilles et flacons  
(éventuellement écrasés  
avec leurs bouchons)  
de:

- Eau, limonade, lait
- Produits de lessive et adoucissants
- Agent de blanchiment
- Eau distillée
- Produits de bain et douche
- Jus de fruits et de légumes
- Produits de vaisselle et d'entretien liquides ou en poudre

**Bien vidés sans  
reste alimentaire.  
Maximum 8 litres.**



EMBALLAGES PMC



- Pots et ravers  
(yaourt, beurre,  
margarine...)
- Sacs et sachets en  
plastique
- Films en plastique
- Bidons en plastique  
d'huile moteur
- Frigo lite
- Feuilles d'aluminium



- Canettes
- Boîtes de conserve
- Couverts et capsules de bocaux et bouteilles
- Boîtes et bidons
- Plats, ravers et barquettes en aluminium
- Aérosols cosmétiques et alimentaires

**Bien vidés sans reste alimentaire.  
Maximum 8 litres.**



- Tout emballage laminé (de type brique de boissons) qui a contenu des produits liquides (jus de fruit, lait...)

**Bien vidés sans reste alimentaire.  
Maximum 8 litres.**

### **Sortie des déchets**

Les sacs doivent être déposés sur le trottoir, face à l'habitation, soit la veille de la collecte à partir de 21 heures, soit le jour même avant 6h30 LE MATIN (heure de début du service de ramassage).

Pour obtenir de plus amples informations sur le tri et le recyclage", rendez-vous sur [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be).